

Dossier de déclaration de projet « carrière de Gouaix » emportant mise en compatibilité du PLUiH de Bassée Montois



1a_Enquête publique Notice de présentation générale

PREAMBULE

La personne publique responsable du plan local d'urbanisme intercommunal valant programme local de l'habitat (PLUi-H) est :

Communauté de Communes Bassée Montois

Monsieur le Président

80 rue de la Fontaine

77480 Bray-sur-Seine

Tél : 01 60 67 09 10

Contact : Service urbanisme

Email : urba@cc-basseemontois.fr

La procédure de déclaration de projet emportant mise en compatibilité est régie par le code de l'urbanisme dont plus particulièrement ses articles L.153-54 à L.153-59, L.300-6 et R.153-15.

La procédure d'enquête publique est régie par le code de l'environnement dont plus particulièrement ses articles L.123-1 à 18 et R.123-2 à 24.

CONTEXTE ET OBJET DE L'ENQUETE

Afin de permettre le développement du projet de renouvellement et d'extension de carrière alluvionnaire à Gouaix, la Communauté de Communes Bassée Montois met en œuvre une déclaration de projet emportant mise en comptabilité de son Plan Local d'Urbanisme Intercommunal valant PLH. Cette procédure portée par la personne responsable du PLUi-H, la CC Bassée Montois, associe la commune de Gouaix, les personnes publiques associées dont les services de l'Etat et la population par le biais d'une enquête publique.

Cette procédure a pour objectif de permettre la réalisation du projet en adaptant le PLUi-H aux besoins du projet.

Ainsi, l'enquête publique porte à la fois :

- Sur le caractère d'intérêt général du projet
- Sur la mise en compatibilité du PLUiH qui en est la conséquence

COMPOSITION DU DOSSIER D'ENQUETE PUBLIQUE

Le dossier soumis à enquête publique se compose comme suit :

- **Pièces numérotées 1 :** 1a_Une notice d'information relative à la procédure et au contenu du dossier (présent document) et son annexe 1b.
- **Pièces numérotées 2 :** Le dossier de déclaration de projet « carrière de Gouaix » emportant mise en compatibilité du PLUiH de Bassée Montois comprenant un sous-dossier « déclaration de projet » et un sous-dossier « mise en compatibilité du PLUiH » ainsi que des annexes (2a et 2b).
- **Les pièces modifiées du PLUi-H Bassée Montois numérotées 3 :**
 - Rapport de présentation modifié (3a_1.1. diagnostic, 3b_1.2. état initial de l'environnement et 3c_1.3.rapport de justification).
 - 3d_6.1. Plan de zonage – Gouaix.
- **Pièces numérotées 4 :** L'ensemble des pièces administratives exigées au titre de l'enquête publique : désignation du commissaire enquêteur, arrêté d'ouverture de l'enquête publique, publications de l'avis d'ouverture de l'enquête publique, la délibération du conseil

Enquête publique relative à la déclaration de projet « carrière de Gouaix » emportant mise en compatibilité du PLUi-H de la CC Bassée-Montois

communautaire portant décision de ne pas soumettre la procédure à évaluation environnementale, conformément à l'avis conforme de la Mission régionale d'autorité environnementale (MRAe).

- **Pièces numérotées 5 :** Le procès-verbal de l'examen conjoint des personnes publiques et les différents avis émis sur le projet par les personnes publiques associées dont la commune de Gouaix
- **Pièces numérotées 6 :** l'avis conforme de la Mission Régionale d'Autorité environnementale (MRAe) d'Ile-de-France n°021186/KK AC PLU du 05/10/2026 dispensant la Communauté de Communes de réaliser une évaluation environnementale (6c) ainsi que le dossier d'examen au cas par cas (6.a) et l'auto-évaluation (6b) constituant les informations environnementales.

CARACTERISTIQUES LES PLUS IMPORTANTES DE LA DPMEC DU PLUI-H

Le Plan Local d'Urbanisme Intercommunal valant PLH (PLUi-H) a été approuvé en conseil communautaire le 10 juillet 2025.

La Communauté de Communes engage désormais une procédure de déclaration de projet valant mise en compatibilité de son PLUi-H, afin de permettre la réalisation du projet de renouvellement et d'extension de la carrière alluvionnaire de Gouaix porté par la société Sablières du Port Montain (SPM).

La pièce annexe à la présente note synthétise les éléments de contexte, la présentation du projet, les raisons pour lesquelles le projet et l'évolution du PLUi-H ont été retenus, le caractère d'intérêt général du projet et les besoins d'évolution du PLUi-H induits.

(cf. diaporama annexé).

L'ENQUETE PUBLIQUE DANS LE CADRE DE LA DECLARATION DE PROJET EMPORTANT MISE EN COMPATIBILITE DU PLUI-H

Du **vendredi 30 octobre 2026 au vendredi 13 novembre 2026**, le dossier de déclaration de projet « Carrière de Gouaix » emportant mise en compatibilité du PLUi-H Bassée-Montois fait l'objet d'une enquête publique.

Conformément au code de l'environnement, le projet de déclaration de projet « Carrière de Gouaix » emportant mise en compatibilité du PLUi-H et les pièces qui s'y rapportent sont mis à disposition du public, sous format papier et sous format dématérialisé. Le lieu d'enquête retenu est la Mairie de Gouaix. Toutefois, le dossier complet d'enquête est consultable au siège de la Communauté de communes Bassée-Montois, aux jours et heures d'ouverture.

L'article R. 123-13 du code de l'environnement dispose que le public pourra faire part d'observations, de demandes et de propositions, soit sur les registres d'enquête papier et numérique, soit directement auprès du commissaire-enquêteur lors des permanence en mairie de Gouaix, ou par écrit.

A l'issue de l'enquête :

- Dès réception du registre et des documents annexés, le commissaire-enquêteur rencontrera, sous huit jours, le responsable du projet, et lui communiquera les observations écrites et orales consignées dans un procès-verbal de synthèse. Le responsable du projet disposera d'un délai de quinze jours pour produire ses observations éventuelles ;

Enquête publique relative à la déclaration de projet « carrière de Gouaix » emportant mise en compatibilité du PLUi-H de la CC Bassée-Montois

- Le commissaire-enquêteur rendra son rapport avec un avis motivé, éventuellement assorti de réserves ou de recommandations ;
- La communauté de communes examinera les demandes, propositions et observations formulées par le public ;
- Le projet de déclaration de projet « Carrière de Gouaix » emportant mise en compatibilité du PLUi-H pourra être modifié en application de l'article L. 153-58 du code de l'urbanisme pour tenir compte de ce rapport et de cet avis motivé du commissaire-enquêteur, des avis qui ont été joints au dossier, des observations du public.
- Conformément à l'article L. 153-58 du code de l'urbanisme, Conseil Communautaire sera appelé à approuver la déclaration de projet « Carrière de Gouaix » emportant mise en compatibilité du PLUi-H via une délibération.
- Le dossier de PLUi-H et la délibération seront publiés sur le portail national de l'urbanisme et transmis au Préfet de Seine-et-Marne. Dès lors, il sera exécutoire et opposable aux tiers.

SCHEMA D'INSERTION DE L'ENQUETE PUBLIQUE DANS LA PROCEDURE RELATIVE A LA DPMEC DU PLUIH DE BASSEE-MONTOIS

Engagement des études et réalisation des dossiers techniques

Mai à juillet 2026



Saisine MRAe Ile-de-France pour avis conforme sur étude du cas par cas Adhoc

5 août 2026



Désignation de la commission d'enquête par la Présidente du Tribunal Administratif de Melun

26 août 2026



Commission départementale de préservation des espaces naturels, agricoles et forestiers (CDPENAF 77)

Examen conjoint des personnes publiques associées et consultées

17 septembre 2026



Avis conforme de la MRAe Ile-de-France

5 octobre 2026



Délibération du conseil communautaire sur décision de ne pas soumettre la procédure à évaluation environnementale

12 octobre 2026



Arrêté du Président de la Communauté de Communes Bassée-Montois organisant l'enquête publique

13 octobre 2026



Enquête publique du vendredi 30 octobre au vendredi 13 novembre 2026

Stade actuel de la procédure



Remise du rapport et des conclusions du commissaire-enquêteur (1 mois)



Eventuelles modifications du projet à la suite de l'enquête publique et des avis émis



Approbation par le Conseil Communautaire – déclaration de projet emportant mise en compatibilité du PLUi-H